Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_109-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick (jusqu'à son arrivée à 19h25)
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine
Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-109

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire

OBJET : FINANCES – PERTE SUR CRÉANCE ÉTEINTE SUR PROPOSITION DU COMPTABLE PUBLIC

Madame Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe, informe de l'état récapitulatif des créances éteintes dressé par le comptable public le 24 juillet 2025 pour un montant total de **262,90 euros.**

Les pertes sur créances éteintes sont prononcées par une autorité extérieure à la collectivité et le comptable public propose ensuite au Conseil Municipal d'enregistrer l'effacement de créance par l'émission d'un mandat administratif au compte 6542 "Créances éteintes".

Le Tribunal de Saint-Brieuc, a prononcé l'effacement de la dette lié à un surendettement. Or, la ville de Trégueux avait émis, en 2021, un titre de recette pour un montant de 262,90 euros.

Vu l'avis de la commission finances réunie le 18 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE la perte sur créance éteinte telle que présentée dans l'état récapitulatif du comptable public pour un montant total de 262,90 euros.**

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine